



GCA

Groupement des commerçants et artisans de St-Légier - La Chiésaz



Procès-verbal de l'Assemblée générale du

Jeudi 9 septembre 2021 à 18h30 A l'Auberge Communale à St-Légier

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Ouverture de la séance, liste de présence.
- 2) Adoption du procès-verbal de l'Assemblée du 21 mars 2019 disponible sur www.gcas.ch
- 3) Rapport du Président
- 4) Rapport de la caissière
- 5) Rapport des vérificateurs
- 6) Adoption des rapports et décharge au comité
- 7) Fixation des cotisations annuelles pour 2021
- 8) Elections et démissions
- 9) Désignation des vérificateurs des comptes pour 2020
- 10) Information site du GCAS
- 11) Propositions individuelles et divers.

La partie statutaire sera suivie de la présentation de modélisme radiocommandé par Gaël Favez et son fils Soni et de Robin Jolly.

1) Ouverture de la séance, liste de présence

L'assemblée est présidée par M. Guy Marti.

Il souhaite la bienvenue aux membres présents et salue particulièrement la présence du Syndic de St-Légier et député M. Alain Bovay et de M. Dominique Martin, Syndic de Blonay, Madame la Municipale de St-Légier-La Chiésaz Antoinette Siffert, Messieurs les municipaux de St-Légier-La Chiésaz Thierry George et Gérald Gygli, les membres du comité du groupement des commerçants et Artisans de Blonay représenté par son président Monsieur Alexandre Granjean accompagné de Madame Natacha Turrian vice-Présidente.

Il salue également la présence de Madame Marianne Jaquet Graphiste du journal intercommunal.

Il remercie l'assemblée d'avoir répondu présent à l'invitation du GCAS malgré la situation sanitaire qui est toujours présente, et se plaît de constater la belle affluence pour cette soirée.

Se sont excusés : Madame Cécile Enjolras responsable de projet de la Promove, Monsieur le Municipal Dominique Epp ainsi que 37 membres soit :

AAR Assistance Automobile Riviera, Dre Achor, Amstein, Atelier Volet, Aton Management, Auberge Communale, AxiHome, Balsiger Mathieu, Betschart Thomas, Blatti-Leyvraz Angélique, Boulangerie Golay, Café de la Place, Carrosserie du Rond-point, Chevalley automobile, Chevalley Motos, Cornaz Fontannellaz, Denner Satellite, Emil Frey, EMYX ingénieurs civils, ENI-Contrôles, Fiduciaire Vodoz, Gétag-Miauton, Grisoni-Zaugg, Jardin d'enfants les Lutins, Joss Parc & Jardins, Liaudat, Mamin Frédéric, Massonnet, Olinea, Restaurant la Bénédiction, Schaffter Mercedes, Schaller Irène, Schuler Nick & Marina, Stöckli Swiss sport, VG Technologie, la carrosserie de la Veyre, 2+ Architecture Sàrl, Menuiserie Ducraux Philippe, Infographie Muller Guy, Choucouné Mode Dominique Traversini.

Les commerçants et artisans présents (27)

Anthamatten Meubles, Arelec Sàrl, Cidrerie de St-Légier, Edge Operations SA, Effets Papillon, Espace Bio-Energie & Mieux-Etre, Garage Atelier de St-légier Sàrl, Garage du Mont-Pèlerin SA, Hôtel Modern Times, Isopym Sàrl, Lathion Tanya, Monnard SA, Nectardesing Marianne Jacquet, Restaurant le Lob, RoCHAT Solaire SA, BIG Consulting, Cuisine Service, Eurêka Immobilier, Gilbert Aubert SA, Grisoni carrelage, Holyvia Sàrl, Idéalcéramique, Isadesign, la Garderie Tout en Couleur, Omnia Immobilier, ON Santé et Monsieur Eric RoCHAT.

Les membres ayant été convoqué par courrier et par email conformément à l'art 8 des statuts de ce fait les délibérations peuvent démarrer selon l'ordre du jour envoyé.

L'ordre du jour a été envoyé avec la convocation et n'a pas été modifié. Le Président demande qu'un vote soit effectué pour valider l'ordre du jour :

Avis contraire : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour est donc accepté à l'unanimité

Il demande aux membres qui ne l'auraient pas encore fait de signer la liste des présences.

2) Adoption du procès-verbal de l'Assemblée du 1 octobre (disponible sur www.gcas.ch)

Des exemplaires du PV sont à disposition des membres dans la salle.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Avis contraire : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal est donc accepté à l'unanimité

Le Président remercie Mme Ariane Wunderli pour la rédaction du P.V.

3) Rapport du Président

Mesdames et Messieurs les Membres du Groupement des Commerçants et Artisans,

L'année dernière, nous avons, à deux reprises, reporté notre assemblée suite à se satané Covid et pour cette année qu'un report.

Aujourd'hui, nous devons nous sentir privilégié d'être réuni, suite aux nouvelles impositions des mesures sanitaires dès lundi prochain.

Depuis notre dernière assemblée du mois d'octobre 2020, notre implication a été assez soutenue.

Nous avons obtenu, par le dépôt d'une interpellation au Conseil communal, l'exonération de la taxe des déchets de l'année 2020 pour tous les indépendants ayant leur siège sur la commune de St-Légier.

Cette petite aide symbolique a sans doute déclenché une réflexion au sein de l'exécutif communal St-Légerin, car à cette même période, le groupement Blonaysan GCAB a obtenu de son conseil communal une aide ciblée pour des bons d'achat à faire valoir chez leurs commerçants et artisans.

Il en suivit que votre Comité a participé à une séance commune avec la commission des finances, séance sollicitée par la municipalité, afin d'analyser la proposition municipale pour y effectuer également des bons d'achat chez nos commerçants et artisans, en complément de l'exonération de la taxe des déchets.

De ce fait, ce préavis municipal à passé malgré diverses contestations effectuées par les partisans de la rose rouge et de l'écologie.

Toujours dans le souhait du maintien de l'économie locale, nous avons également enchaîné quelques séances avec nos autorités, afin de pouvoir chercher à organiser principalement dans le secteur de la restauration et alimentation des propositions d'aides d'infrastructure.

Le complément de la terrasse pour le restaurant le Petit fait partie de ces réflexions, ainsi que les deux tous ménages « Les artisans de la gastronomie ».

D'autres alternatives ont été acceptées et d'autres sont toujours en attente.

Je relèverai pour ces aides d'infrastructure, l'excellent appui et travail de notre municipal Gerald Gygli pour la recherche des besoins.

En ce qui concerne les travaux importants de la traversée du village, je vous informai dans mon rapport de l'année dernière que suite aux entretiens avec la direction des travaux, le chef de service du bureau technique Monsieur Valat et notre municipal Thierry George, j'étais confiant afin que le déroulement et les mesures prises pour réduire le plus possible les dérangements que nos commerçants subiront inévitablement.

Globalement, on peut considérer que les dérangements, les demandes d'adaptations à mesure de l'avancement à très bien été respecté, malgré un départ poussif sur l'interprétation de la signalisation qu'il a fallu comprendre et faire comprendre.

Je relèverai prioritairement l'implication de notre municipal Thierry George pour sa rapidité à agir et faire agir selon le souci ou le besoin.

Suite à ses nombreuses sollicitations nous avons été invité à une séance avec notre municipalité, afin de s'exprimer sur le contenu de certains échanges, ainsi qu'une mise à jour des implications de chaque partie.

Cette séance nous a également permis de rappeler certaines réponses à des demandes tant de nos membres que du Comité non effectuées.

Votre comité a dû faire front en février 2021 à des divergences au sein du Comité suite à la prise de position de votre Président suite à l'interprétation personnelle de Madame Genoud responsable administratif au Comité pour le Journal intercommunal, concernant le suivi des parutions des annonces publicitaires pour l'année 2020.

Dans la foulée de ces divergences, Monsieur Genoud, membre du Comité, a annoncé sa démission dans un premier temps pour le mois d'avril 2021 et quelque temps après avec effet immédiat.

De ce fait, nous avons réparti les tâches de Monsieur et Madame Genoud, qui avait au préalable envoyé au Comité le 28 septembre 2020 soit 3 jours avant l'assemblée 2020, sa démission du Comité pour le 30 avril 2021.

Le Comité du GCAS a pris acte des démissions.
Votre Président a compris que c'est une erreur d'avoir un couple dans son Comité.

Pour compléter cette répartition des tâches, le Comité a décidé de prendre une feuille blanche et de dessiner ensemble l'avenir du groupement. Alors, nous avons donné à notre membre Nectardesing un petit mandat pour le maintien du site, tâche qu'effectuait Monsieur Genoud.

En plus, vous avez certainement pu apprécier également le renouveau des News afin de vous informer périodiquement de la vie du GCAS.

Je vous rappelle pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore effectué, que le site www.gcas.ch est à votre disposition pour la présentation de vos activités.

Vous informez également que lors d'une téléconférence impliquant notre Syndic, le directeur de la Promove, le chef de service du bureau technique, Monsieur Repetti ingénieur Urbaniste, notre municipal Dominique Epp a effectué des propos erronés à l'encontre du Comité du GCAS sur le PA de la Veyre Derrey.

Il mentionnait que le GCAS, par l'intermédiaire de son Président, attendait le dernier jour de la mise à l'enquête pour y déposer une opposition.

Très surprenant de la part de Monsieur EPP qui a très vite oublié que nous avons participé à des échanges tout en stipulant notre soutien à ce projet.

Le Comité a estimé grave un tel agissement tant local que régional de la part de Monsieur EPP, membre de l'exécutif St-Légerin.

Nous avons demandé des explications et après insistance, nous avons reçu un courriel d'excuse de sa part.

Le Comité a accusé réception de ce courriel, tout en restant sceptique aux justifications émises.

Malgré la situation sanitaire, nous avons continué de collaborer avec la Promove qui nous a permis de pouvoir être informé sur les adaptations et relations des autres groupements de la Riviera.

C'est toujours un plaisir d'échanger et rencontrer Alexandre Grandjean, Président du GCAB avec qui nous essayons de cultiver le dynamisme local.

Nous allons débiter prochainement une première rencontre intercommunale des Comités de nos groupements, afin de peaufiner la vision de nos implications respectives.

Vous rappeler que la semaine dernière est sorti la 60^{ème} parution du journal intercommunal COMMune info et qu'il est, depuis le 1^{er} mai 2013, chapeauté d'une main de maître par Monsieur Dominique Traversini, rédacteur en chef, que le graphisme et l'impression sont effectués par nos membres du GCAS & GCAB respectivement Nectardesing et l'imprimerie Mury.

Ce journal, nous démontre que nous avons de la qualité locale.

Ce journal vous permet d'annoncer une présentation lors d'un développement, d'un anniversaire et surtout de pouvoir y effectuer des publicités qui sont réservées aux membres du GCAB & GCAS à l'exception d'activités non présentes dans nos communes.

Si la fin de l'année 2020 et celle de 2021 bien entamée n'a pas été des plus faciles pour votre Comité, nous nous réjouissons de pouvoir fêter dignement le 40^{ème} anniversaire de notre groupement le jeudi 18 novembre 2021.

Nous vous accueillerons sous le signe qui est propre à nos valeurs **le dynamisme local de Blonay / St-Légier**.

Une invitation vous parviendra dans le courant du mois d'octobre.
Je vous invite déjà à réserver la date du jeudi 18 novembre 2021.

Je me dois au nom du GCAS de remercier nos autorités pour l'écoute et l'application du soutien marqué en cette période de mesures sanitaires aux artisans, aux PME, aux indépendants de notre commune qui joue un rôle essentiel pour l'ensemble de l'économie permettant à nos villages, notre région d'y en bénéficier. Car l'impact culturel, sportif et associatif et à considérer.

Pour cela, l'échange, la confiance et le soutien de nos autorités sont essentiels.

Vous informer qu'à ce jour, notre groupement contient 123 membres soit 11 membres de plus depuis le début de l'année 2021.

Pour terminer, je souhaiterais également vous remercier, vous Mesdames et Messieurs les membres du groupement pour votre confiance ainsi que vos rôles sociaux économiques indispensables à nous tous.

A l'entreprise Cornaz-Fontanellaz pour la mise à disposition de ces bureaux lors de nos séances de Comité ainsi que l'infrastructure administrative.

Et un tout grand merci à vous, Chers membres du Comité, qui effectuent dans l'ombre un travail permettant le bon fonctionnement de notre groupement.

J'ai apprécié le travail que vous avez accompli dans un esprit constructif avec l'envie de s'impliquer pour le bien commun.

Je vous remercie de votre attention.

4) Rapport de la caissière

Mme Debernardi commente les comptes :

Bénéfice de CHF 4'817.38

Les charges diverses sont restées stables

Les cotisations ont augmenté et se sont montées à CHF 9'575.00 contre CHF 8'600.00 en 2019.

Les Produits Communeinfo ont diminué ainsi que les charges y relatives.
Soit CHF 8'625.00 contre CHF 11'712.55 en 2019 de charges.
Actifs au 31.12.2020
En caisse : CHF 41.80
Poste : CHF 19'422.23
Raiffeisen : CHF 31'884.63
Soit un total de CHF 51'348.66

La discussions sur le rapport de la caissière est ouvert. Pas de question. la parole est close.

5) Rapport des vérificateurs

1^e membre : M. Pascal Corthésy
2 membre : M.Joël Grisoni
Suppléante : Mme. Carole Rimlinger

Réunion du rapport effectuée le 13 juillet 2021
Discussion ouverte – Aucune question des membres
M. Pascal Corthésy lit le rapport des vérificateurs des comptes.

6) Adoption des rapports et décharge au comité

Le rapport et les comptes sont approuvés à l'unanimité et décharge est donnée à la caissière et au comité. Le président remercie la caissière Mme De Bernardi ainsi que les vérificateurs.

7) Fixation des cotisations annuelles pour 2022

1) Cotisation au choix pour les membres actifs.

a) Cotisation annuelle actifs de CHF 100.-

OU

b) Cotisation annuelle actifs de CHF 300.-

Comprenant la cotisation annuelle et 3 annonces de uniquement 1/8 ème de page dans le journal intercommunal COMMune Info.

2) Cotisation de membres honoraires de CHF 50.-

La discussion sur les propositions est ouverte

J'invite Mesdames et Messieurs les membres qui accepte les cotisations de membres actifs et honoraires pour 2021 tels que présenté de le manifester en levant la main.

Avis contraire : 0

Abstention : 0

La cotisation de membres actifs et honoraires pour 2022 est acceptée

8) Elections et démissions

Elections et démissions : selon **art 10** des statuts (5 membres au moins nommés pour un an et rééligibles.

A) Comité

Comme évoqué dans mon rapport, Mme Dana Genoud et M. Pierre-Yves Genoud ont démissionnés. Afin de palier à ces départs, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de Madame Marianne Jaquet, elle est Née à Vevey en 1974 et à grandit à la Tour-de-Peilz. Après une maturité, des études en décoration et expographie, elle poursuit sa formation à l'ECAL et obtient un diplôme HES en design de produit.

Durant plusieurs années, Marianne travaille chez Roldéco au sein de l'équipe de la création et adaptation des présentoirs pour les montres Rolex.

En 2003, la famille s'agrandit et l'envie de devenir indépendante se fait désirer. En 2005, NectarDesign voit le jour alliant des mandats de décoration, de design de produits et de graphisme.

Fin 2004, la famille emménage à St-Légier-La Chiésaz et en avril 2005, les Jaquet se comptent désormais au nombre de 4.

Et comme deuxième proposition, la candidature de Monsieur Danilo Pires qui est gérant d'immeubles pour la régie Omnia située à St-légier, monsieur Pires et binationaux d'origine brésilienne, papa de trois petites filles et habite St-légier dans le village d'enfance de son épouse.

Les membres du comité actuel, Mesdames Aurélie Favez et Manuela Debernardi ainsi que Monsieur Olivier Vodoz et votre serviteur restent à dispositions pour une année complémentaire.

La discussion est ouverte

J'invite Mesdames et Messieurs les membres qui acceptent la proposition du comité tel que présenté pour la prochaine année de le manifester en levant la main.

Avis contraire : 0

Abstention : 0

B) Elections du président :

Je vous informe que je suis à disposition de l'assemblée pour une année complémentaire.

La discussion est ouverte

Ya-t-il d'autres propositions

J'invite Mesdames et Messieurs les membres qui acceptent la proposition effectuée pour la prochaine année telle que présenté de le manifester en levant la main.

Avis contraire : 0

Abstention : 0

9) Désignation des vérificateurs des comptes pour 2020

1er membre : M. Joël Grisoni

2° membre : Mme. Carole Rimlinger

Suppléant : M. Haldiman

La proposition est acceptée à l'unanimité.

10) Information site du GCAS

COMMune info proposition d'organisation de parution de la liste annuelle des membres du GCAB & GCAS.

Lors de la création du journal intercommunal COMMune info, il avait été convenu dans le partenariat liant le GCAB, le GCAS et les communes de Blonay / St-Légier de la parution de la liste des membres de nos groupements dans un encart de 4 pages qui serait glissé une fois par année dans une parution.

Suite à l'évolution constante des membres de nos groupements, la difficulté de conserver une grandeur lisible sur 4 pages, nous vous proposons en accord avec le GCAB et les communes de Blonay/St-Légier de supprimer la distribution de ce document, de le conserver uniquement sur les sites des groupements et des communes, d'y apporter une nouvelle cohérence selon les secteurs d'activités.

Cette organisation, permettrait également d'effectuer une mise à jour régulière.

Vous dire également que cette proposition sera également proposée aux membres du GCAB lors de son assemblée.

J'ouvre la discussion sur cette proposition.

J'invite Mesdames et Messieurs les membres qui acceptent la proposition du comité tel que présenté pour la prochaine année.

De le manifester en levant la main.

Avis contraire : 0

Abstention : 1

11) Propositions individuelles et divers.

Pascal Corthésy remercie le Comité

M. Alain Bovay remercie le Comité et ses collègues, particulièrement M. Dominique Martin, Syndic de Blonay. Ne voulant pas se mettre en avant durant cette période de votation, Monsieur Bovay reste néanmoins à disposition des personnes présentes pour toutes questions durant la soirée.

- Suite :

Circuit de voitures télécommandées une passion Familiale à découvrir et essayer

Connaissez-vous le modélisme radiocommandé ? Une passion que Gaël et son fils Soni partagent entre père et fils depuis quelques années, jusqu'à ouvrir un magasin dans notre village de St-Légier, où chacun et chacune peut aller découvrir ce monde technique et ludique. Ce soir, vous avez l'occasion d'essayer de faire rouler des voitures radiocommandées sur un petit circuit, en bénéficiant de conseils avisés des Gaël et Soni ainsi que de Robin collaborateur de l'entreprise de Gaël.
Profitez !

La séance est levée à 19h10 et la place est cédée à Gaël, Soni Favez et Robin Jolly qui ont le plaisir de faire découvrir le modélisme radiocommandé.

La secrétaire :
Aurélie Favez

